

9596 - Prier derrière un fumeur de tabac ou de narguilé

La question

Question : Nous dispensons six heures de cours par jour et accomplissons la prière après l'heure du zuhr. Parmi ceux qui nous servent d'imam, il y en a qui fument du tabac ou la narguilé et des gens aux cheveux longs. Qu'en est-il de leur direction de la prière ? Peut-on prier derrière eux ?

La réponse détaillée

Oui, leur prière est correcte, mais il vaut mieux que votre prière soit dirigée par celui d'entre vous qui récite le Coran le mieux et a une meilleure connaissance de la législation religieuse. ça c'est mieux, car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Les gens doivent être dirigé en prière par celui d'entre eux qui récite le mieux le Livre d'Allah** ». (Rapporté par Mouslim, n° 673). Par celui qui récite le mieux on entend celui qui en applique aussi le contenu.

Si celui qui récite le mieux n'appliquait pas les enseignements du Livre, il n'y aurait aucun bien à attendre de lui. Par ailleurs, il ne convient pas que quelqu'un dirige la prière tout en sachant qu'il y a derrière lui des gens qui savent le faire mieux que lui. Ceci est bien mentionné dans les hadith.

Dans son ouvrage intitulé ar-Rissala as-sunniyya, l'imam Ahmad dit : « **Quiconque dirige la prière pour des gens parmi lesquels il y a meilleur que lui, ils ne cesseront pas de détériorer** ». Il vaut mieux que dirige la prière le plus pieux, le plus instruit, le meilleur connaisseur du Livre d'Allah. A supposer que vos prières soient dirigées par un fumeur ou quelqu'un qui se rase complètement la barbe ou quelqu'un qui a les cheveux longs, nous disons que les prières sont correctes et vous n'avez pas à les répéter car ces gens sont musulmans. Mais la valeur des prières diminue. Allah le sait mieux.